

DEVENIR MEMBRE

Vous souhaitez adhérer au Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé ? Ce document vous permettra de compléter au mieux votre dossier de candidature et de réfléchir à votre politique Ville-Santé.

PROCEDURE D'ADHESION

Après avoir pris connaissance des engagements des Villes-Santé, il convient de :

- ♦ Présenter **une lettre de demande d'adhésion** signée par votre Maire (ou Président dans le cas d'une intercommunalité), et se référant aux principes généraux et critères établis par l'OMS ;
- ♦ Accompagner cette lettre d'un **dossier** présentant vos actions et les orientations que votre ville /intercommunalité entend prendre pour la mise en œuvre d'un programme local Villes-Santé et votre participation au Réseau (voir ci-dessous) ;
- ♦ Désigner **un élu et un technicien** qui suivront en binôme le projet Ville-Santé ;
- ♦ Venir **participer à un entretien** avec des représentants du RfVS au cours duquel les représentants de votre ville (au moins un élu et un technicien) présenteront votre ville /intercommunalité et son projet Ville-Santé ;
- ♦ Après un avis favorable du Bureau du RfVS, soumettre à votre **Conseil municipal / communautaire** votre décision d'engagement au programme Villes-Santé et d'adhésion au RfVS ;
- ♦ Informer le RfVS de la date du Conseil municipal / communautaire qui a validé la Déclaration européenne des Villes-Santé en vigueur (à ce jour, **Consensus de Copenhague**). Cette validation pourra avoir lieu à l'occasion du même Conseil municipal / communautaire qui validera votre adhésion au RfVS.
- ♦ Acquitter les frais de **cotisation** annuelle ;

ELABORATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé de deux éléments : **une lettre du Maire** (ou Président dans le cas d'une intercommunalité), et **un dossier présentant les actions** de votre collectivité locale.

1) Éléments attendus dans la lettre

Le Maire et le Conseil municipal / Le Président et le Conseil communautaire confirment leur volonté de mettre en place une politique locale Ville-Santé, et plus particulièrement :

a) Prise en compte de la santé comme un objectif prioritaire de l'action municipale / intercommunale, et volonté de l'intégrer dans l'ensemble des secteurs d'activité.

- Signature réalisée/prévue de la déclaration européenne des Villes-Santé publiée par l'OMS. C'est actuellement le Consensus de Copenhague « Une meilleure santé et plus de bonheur dans les villes, pour toutes et tous », qui est en vigueur ;

b) Désignation d'au moins un élu et un technicien qui suivront en binôme le projet Ville-Santé.

c) Votre engagement pour participer activement à la vie du Réseau :

Par exemple :

- Participer régulièrement aux Assemblées générales et autres temps forts des Villes-Santé ;
- Utiliser le logo Villes-Santé.

2) Dossier présentant les actions locales

a) Des priorités ont-elles été définies autour des déterminants de la santé dans les politiques des différentes délégations de la municipalité / intercommunalité ?

- Lesquelles ?
- Avez-vous actuellement un Plan local/municipal de Santé ou des exemples montrant l'intégration de la santé dans différentes politiques municipales/communautaires ?
- Seront-elles à cette occasion modifiées, élargies, intégrées dans d'autres priorités ?
- Quelles seront vos futures priorités ?

b) Mise en œuvre / Moyens envisagés

- Désignation du binôme élu et technicien chargé de mettre en œuvre la politique Villes-Santé
- Actions en cours
- Moyens à disposition
- Quels moyens comptez-vous utiliser pour agir de manière transversale, partenariale et participative ? Comment mettrez-vous la santé dans toutes les politiques locales ?
- Dispositif(s) existant(s) sur lequel la politique Villes-Santé pourrait s'appuyer

c) Comment allez-vous partager vos expériences ?

- Informations sur vos actions en vue d'alimenter la page du site www.villes-sante.com
- Partage aux autres Villes-Santé des informations pouvant leur être utiles
- Réalisation d'un bilan annuel sur les politiques qui prennent en compte les orientations Villes-Santé.

ENVOI DE LA CANDIDATURE

Nous vous remercions d'adresser votre candidature et les informations relatives à vos actions au secrétariat du Réseau :

**Réseau Villes-Santé OMS
EHESP, département SHS
15, avenue du Pr Léon Bernard
35043 RENNES Cedex**